



1

LA LOGIQUE ENTREPRENEURIALE

Rappel du référentiel

1. ENTREPRENDRE & DIRIGER	1.1 Entreprendre et gérer La logique entrepreneuriale : une opportunité et une démarche.	Compétences attendues - Caractériser la logique entrepreneuriale mise en oeuvre dans les entreprises ; - Identifier et analyser les enjeux liés à cette logique.
------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

CHAPITRE 1

ENTREPRENDRE ET DIRIGER

L'entrepreneuriat renvoie à une dynamique d'action et à un engagement dans un projet collectif.

Entreprendre n'est pas une simple succession d'opérations juridiques et de gestion.

Entreprendre consiste en premier lieu à **repérer des opportunités** de développement, puis à **prendre les risques nécessaires pour créer l'activité** nouvelle correspondante ou dynamiser une activité existante. La logique entrepreneuriale implique donc une **capacité à anticiper, à se projeter et à innover**. Elle suppose également la mise en oeuvre d'un projet entrepreneurial cohérent articulant contraintes, compétences et ressources.

La logique entrepreneuriale fondée sur la prise de risques se distingue ainsi de la logique managériale qui consiste, pour le manager, à optimiser les ressources qui lui ont été confiées.

CONCEPT : L'ENTREPRENEURIAT

Il n'existe pas de définition unique de l'entrepreneuriat.

On peut cependant retenir la suivante : **l'entrepreneuriat est l'ensemble des activités et des démarches qu'impliquent la création et le développement d'une entreprise et plus généralement la création d'activité**. (rapport de MM. Béranger, Chabbal et Dambrine au secrétaire d'État à l'Industrie, novembre 1998)

1 LA CRÉATION D'ENTREPRISE

Elle valide l'aboutissement d'un projet de création d'entreprise. Elle prend trois formes principales :

- La **création pure** : l'exploitation d'une activité nouvelle qui n'a jamais été exercée au même endroit par une autre entreprise. L'entrepreneur va développer une nouvelle organisation pour répondre à un besoin du marché ou pour susciter ce besoin. Près de 550 000 entreprises ont été créées en 2014, soit une hausse de 2 % par rapport à 2013.
- La **création par reprise** : lorsqu'il y a reprise de tout ou partie des moyens de production d'une autre entreprise, ou rachat d'un fonds de commerce. Dans ce cas, la poursuite de l'activité est marquée par l'arrivée d'un nouvel entrepreneur. Près de 300 000 emplois sont ainsi sauvés chaque année.

- La **franchise** : le franchisé devient membre d'un réseau et bénéficie dans ce cadre d'une aide technique et commerciale (campagne de publicité). En contrepartie, il doit s'acquitter auprès du franchiseur d'un droit d'entrée et de redevances (royalties) calculées en général en fonction du chiffre d'affaires.

Certaines activités, telles que l'immobilier, la construction ou les services aux entreprises, se prêtent mieux à la création pure alors que d'autres, telles que les services aux particuliers ou l'hôtellerie-restauration, font plus souvent l'objet de création par reprise.

La création d'entreprise reste dans tous les cas risquée puisque, **au bout de cinq ans, seule la moitié des entreprises seront toujours en activité** (six sur dix pour les créations par reprise). Dans le même temps, plus de 85 % des entreprises créées n'ont pas de salariés.

À RETENIR

Depuis le 1er janvier 2009 (date à laquelle le régime d'auto-entrepreneur créé par la loi de modernisation de l'économie - LME - de 2008 est entré en vigueur), les demandes de créations en auto-entrepreneur sont prises en compte par les statistiques de la création d'entreprise.

Cas pratique

DOCUMENT 1

Source : http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?ref_id=ip153

Hausse des créations d'entreprises en 2014

Par Véronique Batto et Sylvie Rousseau

Division Infrastructures et répertoire statistiques, Insee

Résumé

En 2014, 550 700 entreprises ont été créées en France, soit 2 % de plus qu'en 2013. Cette légère hausse est portée par les créations de sociétés (+ 4 % par rapport à 2013) et les demandes d'immatriculations d'auto-entreprises (+ 3 %). Ces demandes forment la majorité des créations d'entreprises depuis la mise en place du régime de l'auto-entrepreneur en 2009 (51 %). En revanche, le nombre de créations d'autres entreprises individuelles se replie (- 3 % après un essor de + 26 % en 2013).

Tous types d'entreprises confondus, les créations sont en hausse dans la plupart des régions métropolitaines. De même, elles augmentent dans une majorité de secteurs, en particulier dans les activités financières et d'assurance (+ 8 %), le secteur « enseignement, santé humaine et action sociale » (+ 6 %) et l'industrie (+ 5 %).

La grande majorité des nouvelles entreprises n'emploient pas de salarié à leur création : seules 5 % sont employeuses ; hors auto-entrepreneurs, elles sont 10 %. Comme en 2013, l'âge moyen des créateurs d'entreprises individuelles est de 38 ans et la part des créatrices se stabilise à 38 % (33 % il y a dix ans).

Le nombre de créations d'entreprises s'accroît en 2014

Dans l'ensemble des secteurs marchands non agricoles, 550 700 entreprises ont été créées en 2014 après 538 200 en 2013. Le nombre de créations d'entreprises augmente ainsi de 2 % à la suite d'une baisse équivalente en 2013. Il fluctue autour de 550 000 depuis 2011, après le pic provoqué par la mise en place en 2009 du régime de l'auto-entrepreneur, requalifié micro-entrepreneur depuis décembre 2014.

Avec 165 700 inscriptions en 2014, le nombre de nouvelles sociétés s'accroît de 4 % et leur part dans l'ensemble des créations se maintient à 30 %. De même, les immatriculations d'auto-entreprises (283 400 en 2014) augmentent (+ 3 %) après un repli marqué en 2013 (- 11 %). Depuis sa mise en place, ce régime est choisi par une majorité de créateurs, une préférence qui se stabilise à 51 %, après l'engouement des premières années. En 2014, les auto-entrepreneurs représentent 74 % des seules créations d'entreprises individuelles (EI). À l'opposé, le nombre de créations d'autres entreprises individuelles s'infléchit en 2014 (- 3 %), après une forte hausse en 2013 (+ 26 %) précédée de quatre années successives de baisse. Globalement, les créations d'entreprises individuelles augmentent légèrement (+ 2 % après - 3 %).

[...]

Regain des créations d'entreprises dans la plupart des secteurs

En 2014, les créations d'entreprises sont en hausse dans la plupart des secteurs d'activité, après le repli quasi général de 2013 (figure 1). Les quelques baisses sont par ailleurs plus modérées que l'an passé : - 3 % pour la construction (après - 6 %), - 2 % pour les autres services aux ménages (après - 8 %) et - 1 % pour le secteur de l'information et la communication (après - 4 %). Le nombre de créations fléchit également dans le commerce (- 2 %), notamment pour les entreprises individuelles hors auto-entrepreneurs (- 14 %). Les secteurs les plus dynamiques sont les activités financières et d'assurance (+ 8 % en 2014 comme en 2013), le secteur « enseignement, santé humaine et action sociale » (+ 6 % en 2014 comme en 2013) ainsi que l'industrie (+ 5 % après - 1 %).

Plus précisément, le secteur industriel bénéficie d'un regain d'immatriculations d'auto-entrepreneurs (+ 11 % après - 18 %).

[...]

La hausse des créations s'accélère particulièrement dans le transport et l'entreposage (+ 35 % après + 12 %) où 47 % des nouvelles entreprises se consacrent au transport de voyageurs par taxis (+ 85 % après + 37 %). Cet essor reflète le développement des entreprises de voitures de transport avec chauffeur (VTC) depuis l'entrée en vigueur en octobre 2014 de la loi Thévenoud sur les taxis et VTC. Dans l'hébergement et la restauration, les créations augmentent de 10 % par rapport à 2013, tous types d'entreprises confondus, et de 18 % pour les seuls auto-entrepreneurs. Ainsi, le dynamisme de la restauration de type rapide, pratiquée par près de la moitié des nouvelles entreprises, se confirme (+ 18 % après + 6 %).

[...]

Figure 1 - Effectif en 2014 et évolution des créations d'entreprises par secteur d'activité en 2013 et 2014

En 2014, le nombre de créations d'entreprises dans l'industrie s'élève à 28,5 milliers. Cet effectif augmente de 4,8 % par rapport à 2013.

(1) Entreprises hors auto-entrepreneurs

Source : Insee, Répertoire des entreprises et des établissements (Sirene).

Secteur d'activité	Effectif 2014 (en milliers)		Évolution 2013/2012 (en %)		Évolution 2014/2013 (en %)	
	Ens.	Entreprises (1)	Ens.	Entreprises (1)	Ens.	Entreprises (1)
Industrie, dont :	28,5	12,9	0,9	26,8	4,8	- 2,2

<i>Industrie hors production d'électricité</i>	27,7	12,2	- 0,7	31,5	7,1	1,7
Construction	76,5	44,0	- 6,4	18,8	- 3,0	- 3,2
Commerce, transports, hébergement et restauration, dont :	152,2	78,9	- 0,7	3,5	3,1	0,2
<i>Commerce ; réparation d'automobiles et de motos</i>	107,8	50,8	- 2,5	2,3	- 1,7	- 4,0
<i>Transports et entreposage</i>	14,8	7,8	11,5	0,9	35,3	14,2
<i>Hébergement et restauration</i>	29,6	20,3	2,3	8,1	10,0	6,9
Information et communication	26,6	10,2	- 4,0	- 1,9	- 1,4	11,4
Activités financières et d'assurance	14,1	12,0	8,0	8,1	8,3	9,9
Activités immobilières	15,9	12,6	- 7,3	- 7,8	2,5	- 4,6
Soutien aux entreprises	117,4	49,4	- 2,0	4,4	4,5	4,8
Enseignement, santé humaine et action sociale	64,9	29,8	6,1	7,1	6,0	7,6
Autres services aux ménages	54,6	17,4	- 8,2	37,0	- 1,5	- 1,2
Ensemble	550,7	267,3	- 2,1	8,6	2,3	1,5

Hausse des créations dans de nombreuses régions

Tous types d'entreprises confondus, les créations d'entreprises augmentent en 2014 dans la plupart des régions métropolitaines, après avoir diminué en 2013. Cependant, dans les départements d'outre-mer (DOM), à l'exception de Mayotte, la

baisse se poursuit. Les activités des entreprises nouvellement créées diffèrent selon leur localisation : 29 % des créations en Île-de-France fournissent des services de soutien aux entreprises, comme près d'une nouvelle entreprise sur cinq installées en Rhône-Alpes ou Pays de la Loire. En revanche, cette part n'atteint pas 10 % à Mayotte où 62 % des créations ont une activité principale dans le commerce, les transports, l'hébergement ou la restauration. Par ailleurs, l'Île-de-France se distingue par une part traditionnellement élevée de créations sous forme sociétaire (38 %). Quant aux auto-entrepreneurs, leur part parmi les créations régionales culmine en Bourgogne (61 %), à l'inverse de la Corse ou des DOM où ce régime est moins prisé (respectivement 48 % et 28 %).

La plupart des entreprises n'emploient pas de salarié à la création

En 2014, seulement 5 % des entreprises sont employeuses au moment de leur création (figure 2). Elles sont 10 % si l'on exclut les auto-entrepreneurs. Les entreprises employeuses ont en moyenne 2,7 salariés. Les secteurs où les entreprises, y compris auto-entrepreneurs, sont le plus souvent employeuses sont la construction (8 %), le secteur « Commerce, transports, hébergement et restauration » (7 %), en particulier l'hébergement et la restauration (15 %), et l'industrie (6 %). Inversement, les secteurs « Enseignement, santé humaine et action sociale », « Information et communication » ainsi que « Activités immobilières » sont ceux où les nouvelles entreprises se créent le plus souvent sans salarié (98 %). Parmi les entreprises employeuses, l'effectif salarié moyen est le plus élevé dans l'industrie (3,8) et le plus faible dans les activités immobilières (1,7).

Figure 2 - Créations d'entreprises et nombre moyen de salariés par secteur d'activité en 2014

Source : Insee, Répertoire des entreprises et des établissements (Sirene).

Secteur d'activité*	Créations sans salarié (en %)		Nombre moyen de salariés (si au moins un)
	Parmi l'ensemble des créations	Parmi les créations hors auto-entreprises	
Industrie	94,4	87,6	3,8
Construction	91,7	85,6	2,9
Commerce, transports, hébergement et restauration	92,9	86,5	2,6
Information et communication	97,9	94,5	1,9

Activités financières et d'assurance	96,3	95,7	2,3
Activités immobilières	97,9	97,4	1,7
Soutien aux entreprises	97,4	93,8	2,7
Enseignement, santé humaine et action sociale	98,1	95,9	2,6
Autres services aux ménages	96,5	89,2	2,2
Ensemble	95,2	90,2	2,7

Parmi les entreprises individuelles, la part des créatrices se stabilise à 38 %

En 2014, l'âge moyen des créateurs d'EI, y compris auto-entrepreneurs, se maintient à 38 ans. Les moins de 30 ans et les 60 ans ou plus sont davantage représentés parmi les nouveaux auto-entrepreneurs que chez les créateurs d'autres entreprises individuelles. Pour tous les types d'EI, l'âge moyen reste le plus bas dans l'information et la communication (33 ans) et le plus élevé dans les activités immobilières (40 ans). Seuls 192 créateurs d'EI étaient mineurs au moment de leur formalité de création : 45 étaient âgés de 16 ans et 147 avaient 17 ans.

En 2014 comme en 2013, 38 % des EI sont créées par des femmes alors que, dix ans plus tôt, cette part atteignait seulement 33 %. En moyenne, celles-ci sont très légèrement plus jeunes que les hommes. Dans certains secteurs d'activité, les créations d'entreprises sont plus souvent réalisées par des femmes : c'est le cas en particulier de l'enseignement, la santé humaine et l'action sociale ainsi que des « autres services aux ménages » où les femmes sont majoritaires (respectivement 62 % et 54 % de l'ensemble des créations). À l'inverse, les hommes sont très présents dans le secteur de l'information et la communication (80 %) et davantage encore dans celui de la construction (97 %), secteurs traditionnellement très masculins. L'industrie continue à se féminiser : les femmes y réalisent 48 % des créations en 2014, après 47 % en 2013 et 30 % en 2004. Cette tendance à la hausse depuis le début des années 2000 s'est accélérée avec l'instauration du régime de l'auto-entrepreneur. Les femmes représentent en effet la moitié des auto-entrepreneurs de l'industrie. Elles se distinguent en particulier dans la fabrication de bijoux fantaisie et articles similaires et dans celle de vêtements de dessus : dans ces activités, respectivement 91 % et 88 % des auto-entrepreneurs sont des femmes.

1 Quels sont les secteurs d'activité les plus touchés par les créations d'entreprise ?

2 Quel est l'impact sur la création d'emplois ?

2 LA FRANCHISE

La franchise constitue une forme particulière de création d'entreprise.

C'est un contrat de distribution : **un accord (droit d'exploitation) passé entre deux parties** :

- le franchiseur, qui dispose d'une marque/enseigne et d'un réel savoir-faire transmissible ;
- le franchisé, commerçant indépendant, qui devra posséder des qualités de chef d'entreprise.

Le franchisé, en échange d'une compensation directe ou indirecte, aura le droit d'exploiter la franchise dans le but de commercialiser certains types de produits et/ou des services spécifiques (hôtellerie, prêt-à-porter, restauration rapide, grande distribution, etc.)